

De la crise à l'occasion à saisir :
Changement climatique,
viabilité écologique et sécurité économique

David Suzuki Foundation

Trouver des solutions

10 septembre 1999

À l'intention du
Comité permanent des finances
de la Chambre des communes

Présenté par
Jim Fulton
Directeur administratif

Si nous ne faisons rien maintenant, il se peut que nous soyons obligés de prendre des mesures beaucoup plus urgentes et dommageables à l'avenir.

Sir John Brown, chef de direction de British Petroleum

Survol

Le changement climatique menace la sécurité sociale et le bien-être économique à long terme du Canada et des Canadiens. Toutefois, cette crise internationale fournit au Canada l'occasion de transformer la production et l'utilisation d'énergie et, au bout du compte, de moderniser notre économie tout en réalisant des gains commerciaux nets.

Une consommation énergétique efficace alliée à une dépendance croissante vis-à-vis des ressources renouvelables durables peut augmenter la productivité, créer des emplois de haute technologie et promouvoir une économie fondée sur le savoir. Dans cette quête d'une stratégie énergétique viable, les multiples menaces liées au changement climatique sont réduites et notre économie globale se trouve renforcée. Sans compter qu'elle comporte de nombreux avantages corollaires : moins de pluies acides et de pollution atmosphérique, une meilleure santé publique, la conservation de ressources hydriques précieuses et un relèvement de la qualité de vie dans les collectivités canadiennes.

Cette transition est déjà en cours dans bon nombre des économies les plus vigoureuses du monde : l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas et certaines parties de la Scandinavie. Même les États-Unis et la Grande-Bretagne réagissent plus rapidement que le Canada. Ces pays reconnaissent, à divers degrés, que les coûts engendrés par le changement climatique et la pollution atmosphérique sont trop élevés et que les occasions à saisir sont trop belles pour simplement maintenir le statu quo.

Il faut adopter une nouvelle approche pour façonner notre économie et notre société pour le 21^e siècle. Essentiellement, il s'agit de protéger nos intérêts aujourd'hui et les possibilités d'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants demain.

Pour le gouvernement du Canada, cette réorientation devrait se refléter dans le budget du millénaire par le biais d'un train de mesures : renforcement des programmes existants, création de nouveaux programmes et nouvelles orientations fiscales afin de promouvoir des industries et des pratiques énergétiques efficaces et propres et de décourager la pollution et le gaspillage des ressources.

La science du changement climatique

Le dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre contribuent à maintenir la surface supérieure de la terre à une température moyenne de 15 degrés Celsius. Sans ces gaz, la

température moyenne s'établirait approximativement à -6 degrés. Avant que se répande l'utilisation des combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel, le niveau du dioxyde de carbone dans l'atmosphère était de 280 parties par million. Depuis l'avènement de l'ère industrielle, aux environs de 1 750, plus de 240 milliards de tonnes de gaz carbonique a été libéré dans l'atmosphère. La consommation actuelle de combustibles fossiles provoque la libération dans l'atmosphère de 6,5 milliards de tonnes de gaz carbonique de plus tous les ans.¹ Résultat, le niveau moyen de gaz carbonique dans l'atmosphère a grimpé à 365 parties par million. De récentes analyses scientifiques de noyaux de glace provenant de l'Antarctique ont permis de faire la genèse une historique des niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en remontant jusqu'à 420 000 ans. Cette analyse a révélé que les niveaux actuels de dioxyde de carbone sont 22 fois plus élevés que le niveau le plus haut au cours de toute la période.²

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ratifiée par plus de 170 pays, dont le Canada, a pour objectif :

« la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau susceptible d'empêcher une interférence anthropogénique dangereuse avec le système climatique. »

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIEC), organe éminent réunissant plus de 1 500 experts scientifiques fournissant les fondements scientifiques des décisions découlant de la CCNUCC, a conclu que :

« La prépondérance de la preuve, allant des changements dans la température de l'air à la surface à l'évolution des modèles verticaux, saisonniers et géographiques de la température de l'atmosphère, laisse entrevoir l'influence évidente de l'être humain sur le climat du globe.³ »

Les scientifiques conviennent que pour stabiliser les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère à une concentration cible de 450 parties par million, niveau sans précédent jamais rapporté dans les données climatiques, il faudrait réduire de moitié les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère. Avec de telles concentrations de dioxyde de carbone, on prévoit que la température moyenne augmenterait de 0,7 à 1,4 degré. Depuis 100 ans, la température de la planète a augmenté de 0,6 degré et le niveau de la mer a monté de 10 à 25 centimètres. Il convient de souligner que même ce scénario d'une réduction de 50 p. 100 n'offre aucune garantie de stabilité climatique étant donné que le niveau des concentrations de gaz à effet de serre demeurerait tout de même le double de celui de l'ère préindustrielle.

Le Canada et le changement climatique

Le bien-être social et économique des Canadiens est intimement lié à notre climat et aux systèmes météorologiques qui composent notre environnement. Parmi les activités et les secteurs économiques qui dépendent de la température, citons la production d'énergie

hydroélectrique, les services d'utilité publics, la pêche, l'agriculture, le tourisme, l'industrie du bâtiment et l'exploitation forestière. Ces secteurs représentent annuellement 130 milliards de dollars du PIB du Canada.⁴ Bien qu'un grand nombre d'analystes économiques soient sensibles à la contribution de ces secteurs à notre économie, beaucoup d'entre eux ignorent la menace croissante que fait peser sur eux le changement climatique résultant de la hausse du niveau des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Il est vrai qu'il est difficile de prévoir l'évolution du climat et des systèmes météorologiques, mais la planification stratégique à long terme et les décisions d'investissement relatives à ces industries sont toujours façonnées par la politique fiscale et les mesures budgétaires du gouvernement. En élaborant une politique budgétaire et fiscale qui encourage la réduction de la consommation énergétique et incite à recourir à l'énergie renouvelable, nous pouvons mettre en œuvre une stratégie énergétique durable qui diversifie notre économie et minimise les risques économiques du changement climatique. Une telle stratégie assure la protection des générations actuelles et futures.

Énergie durable et sécurité sociale et économique

La quête d'une stratégie énergétique viable a pour but de réduire les nombreuses menaces du changement climatique et de renforcer notre économie. Par exemple, les investissements dans l'efficacité économique créent quatre fois plus d'emplois par opposition à de nouvelles ressources énergétiques. En outre, deux fois plus d'emplois sont créés grâce aux investissements dans les technologies énergétiques renouvelables comparativement à des investissements analogues dans l'énergie conventionnelle.⁵ À cela s'ajoutent quantité d'avantages corollaires : chaque tonne de dioxyde de carbone de moins dans le secteur de l'automobile est assortie d'une réduction supplémentaire de 9 kilogrammes d'oxyde nitrique et de 0,5 kilogramme d'oxyde de soufre.⁶ Des études récentes menées par Santé Canada montrent que 16 000 Canadiens meurent prématurément tous les ans à cause de la pollution atmosphérique.⁷ Par conséquent, une stratégie énergétique durable se traduit par des pluies acides et une pollution atmosphérique moindres ainsi que par une meilleure santé et une plus longue espérance de vie pour les Canadiens.

Nous proposons au gouvernement d'adopter un train de mesures dans cinq domaines clés en guise de première étape vers la mise en œuvre d'une stratégie énergétique durable :

1. Leadership du gouvernement fédéral dans le développement de l'énergie durable
2. Initiatives fédérales dans le transport durable
3. Nouvelles orientations fiscales et incitatifs économiques
4. Programmes de promotion de l'efficacité énergétique
5. Initiatives relatives à l'énergie renouvelable

1. Leadership du gouvernement fédéral dans le développement de l'énergie durable

En faisant preuve de leadership par une gestion durable de ses propres opérations et un soutien direct à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable, le gouvernement fédéral peut contribuer à mettre au monde des industries canadiennes, à créer des emplois de haute technologie et de longue durée rémunérateurs, à accroître la productivité et à promouvoir une économie fondée sur le savoir.

1.1 Achats d'énergie verte pour l'administration fédérale

Un programme d'achats d'énergie verte verrait le gouvernement fédéral s'engager à acheter 20 p. 100 de son électricité d'ici l'an 2005 auprès de sources énergétiques renouvelables ayant peu d'incidences sur l'environnement comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie produite dans des microcentrales hydroélectriques.⁸ Les 18 millions par an requis pour de tels programmes couvriraient l'augmentation des coûts découlant du remplacement des sources énergétiques conventionnelles existantes par des sources énergétiques renouvelables à faible incidence sur l'environnement.

À lui seul, ce programme d'achat énergétique vert permettrait de réduire les émissions de gaz carbonique de 450 000 tonnes si l'électricité déplacée était générée par des usines opérant au charbon et d'éviter l'impact environnemental des autres sources énergétiques conventionnelles. Les dépenses supplémentaires liées à l'achat d'une énergie verte seraient compensées par les efforts déjà couronnés de succès menés dans le cadre de l'Initiative des bâtiments fédéraux en vue d'accroître l'efficacité énergétique. Si les deux tiers de l'énergie verte achetée dans le cadre de ce programme était fournie par des ressources éoliennes, cela doublerait la capacité énergétique éolienne et rapprocherait le Canada de certains pays scandinaves même s'il demeurerait loin derrière des pays comme l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne et l'Inde.

1.2 Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments fédéraux

Une augmentation des investissements visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les bâtiments fédéraux se justifie sur le plan économique et environnemental et devrait s'inscrire dans cette vaste initiative. De telles mesures ont déjà réduit de 22 millions par an les coûts énergétiques du gouvernement fédéral et des économies supplémentaires de 160 millions de dollars par an sont prévues. De nouveaux projets visant une efficacité accrue pourraient nous permettre de prendre le leadership pour ce qui est des ressources renouvelables sur le terrain, par exemple la cogénération micro du gaz naturel et les piles à combustible stationnaires. Encore une fois, il en résultera une création directe d'emplois dans toutes les régions.

2. Initiatives fédérales relatives au transport durable

Une écrasante majorité de pays industriels urbanisés conviennent que pour trouver une solution de rechange au transport automobile, il faudra compter sur des incitatifs des gouvernements nationaux. L'engagement du gouvernement national dans ce secteur critique est crucial pour régler le problème du changement climatique et de la pollution atmosphérique. En effet, environ 30 p. 100 des émissions de gaz carbonique au Canada proviennent du secteur du transport.

Le gouvernement fédéral tire environ 3,8 milliards de dollars de la taxe sur l'essence alors que les dépenses de transport sont inférieures à 400 millions de dollars. Le Canada est le seul pays de l'OCDE qui n'offre aucun soutien au transport en commun. Au niveau fédéral, on a discuté de la possibilité d'investir 3,5 milliards de dollars dans un programme de construction de routes d'envergure. Cela pourrait exacerber encore davantage les problèmes de santé humaine, de changement climatique et de déclin de la qualité de vie urbaine liés aux systèmes non viables de transport automobile et de transport de marchandises.

Compte tenu de l'ampleur des dépenses envisagées et de leur incidence possible, il convient d'élaborer une stratégie de transport durable exhaustive dont le but serait de réduire toutes les émissions de combustibles fossiles. Un certain nombre de mesures clés devraient faire partie intégrante de cette stratégie.

2.1 Fonds d'amélioration du transport communautaire

Il convient de créer un fonds d'amélioration du transport communautaire en y injectant 25 p. 100 (ou 1,5 milliard de dollars) des recettes annuelles que tire le gouvernement fédéral de la taxe sur l'essence, assorti d'une contrepartie des gouvernements provinciaux. Ce fonds serait géré collectivement avec les gouvernements régionaux et municipaux. La U.S. Transportation Equity Act for the 21st Century repose sur ce principe ainsi que sur de vastes stratégies de réduction de la pollution. Le fonds canadien devrait servir à améliorer et à étendre l'infrastructure du transport en commun. Une partie du fonds devrait être consacrée, sur la base d'un partage des frais, à une infrastructure pour modes de transport alternatifs comme les pistes cyclables intra-urbaines, les services de jumelage pour banlieusards et la multiplication des voies réservées aux véhicules à fort achalandage comme les autobus et les véhicules de covoiturage.

2.2 Incitatifs à l'efficacité dans le secteur de l'automobile

Il convient d'élaborer un programme fédéral d'efficacité automobile pour renforcer le marché des véhicules à faible consommation de carburant et commencer à internaliser davantage les coûts du gaspillage énergétique, faisant ainsi comprendre aux Canadiens qu'il est important de conserver l'énergie. Ce programme de taxation avec remise, neutre sur le plan fiscal, offrirait aux Canadiens des remises pour l'achat de nouveaux véhicules à haute efficacité, surtout les hybrides, et serait financé à partir des droits imposés aux véhicules consommant davantage de carburant.

3. Nouvelles orientations fiscales et incitatifs économiques

Afin de réduire la pollution et le gaspillage des ressources tout en encourageant l'efficacité et la propreté industrielle, bon nombre de pays industrialisés se tournent vers certains principes économiques fondamentaux : les impôts compriment certains aspects d'une économie alors que les allègements fiscaux encouragent la croissance de certains autres. Des changements fiscaux peuvent également corriger les lacunes du marché. En dépit du fait que la pollution coûte très cher au public et qu'elle a des effets économiques néfastes à long terme, elle n'est pas incluse dans le prix des marchandises. C'est un coût externe.

Suivant en cela l'exemple de divers pays d'Europe, le Canada devrait ajouter un droit d'utilisation de l'atmosphère au prix des combustibles fossiles utilisés directement par les consommateurs ou à titre d'intrants dans les marchandises qu'ils achètent. Une réduction d'impôt équivalente dans d'autres aspects de l'économie – la taxe de vente, l'impôt sur le revenu, les charges sociales ou diverses industries propres de haute technologie – encouragerait l'embauche, la création d'emplois, la croissance d'un certain secteur de l'économie et/ou une hausse du revenu personnel. L'industrie des combustibles fossiles affichant un fort coefficient de capitaux, il s'ensuit que les avantages économiques seraient de loin supérieurs aux coûts économiques.

Néanmoins, il existe de multiples autres mécanismes pour internaliser les coûts des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, on pourrait exiger des pollueurs qu'ils achètent des quotas d'émissions de gaz à effet de serre équivalant à la quantité de gaz à effet de serre que leur secteur serait autorisé à libérer aux termes des engagements du Canada à Kyoto. Cela forcerait l'intégration de certains des coûts de ces émissions au coût de production. On pourrait également avoir recours à une réglementation pour exiger des producteurs qu'ils réduisent les émissions en modifiant leur mode de production.

Tous ces mécanismes se traduiraient par un changement dans le coût des marchandises. Ce changement pourrait ou non déboucher sur une hausse du prix et un signal de prix correspondant.

3.1 Droit sur les émissions de dioxyde de carbone

Un droit sur le gaz carbonique, de toute évidence neutre sur le plan fiscal, serait un outil très efficace pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Cela enverrait aux Canadiens le message que le Canada est déterminé à lutter contre le changement climatique. Un sondage mené par la firme Environics en juillet 1999 montre que 77 p. 100 des Canadiens appuient l'imposition d'un droit sur le carbone comme moyen de s'attaquer au problème du changement climatique.

Le budget fédéral devrait prévoir une augmentation biennale des taxes sur les combustibles fossiles équivalant à 2 cents le litre, une augmentation de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le carburant diesel ainsi qu'une nouvelle taxe équivalente sur le

mazout domestique pour chacune des années 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008. Cela reviendrait à un droit de 30 dollars la tonne de carbone, droit qui serait porté à 150 dollars la tonne d'ici l'an 2008. Il devrait également imposer une augmentation biennale correspondante de 40 cents le gigajoule pour le gaz naturel et le propane. Cette augmentation de taxe serait contrebalancée par une diminution équivalente dans d'autres secteurs d'imposition (p. ex., les charges sociales, l'impôt sur le revenu) et serait neutre sur le plan des recettes gouvernementales. Aux niveaux de consommation de 1995, une hausse de 2 p. 100 de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et le carburant diesel engendrerait des recettes de 963 millions de dollars. Un droit de 40 cents le gigajoule sur le gaz naturel permettrait de recueillir 434 millions et un droit sur le mazout domestique, 142 millions. Sur une période de huit ans, les recettes annuelles totales grimperaient à 7,5 milliards de dollars si la consommation demeurait aux niveaux de 1995.

Le gouvernement fédéral n'a pas augmenté sa taxe d'accise sur le carburant diesel (qui se situe à l'heure actuelle à 4 cents le litre) depuis 1987. La taxe d'accise fédérale sur l'essence (actuellement à 10 cents le litre) n'a subi qu'une seule hausse depuis 1990. Outre la taxe sur les biens et services, aucun droit n'est imposé sur le gaz naturel et le mazout domestique. Cela contraste énormément avec la position adoptée par un grand nombre d'autres pays industrialisés dans la foulée d'accords internationaux visant à protéger le climat de la planète. Par exemple :

En Norvège, on a recours à la fiscalité pour limiter les émissions de gaz carbonique issues du transport, du chauffage des locaux et de l'exploitation pétrolière en mer. Résultat, le gouvernement norvégien estime que les émissions de gaz à effet de serre émanant de ces sources sont de 3 à 4 p. 100 inférieures à ce qu'elles seraient autrement.⁹ Par exemple, entre 1990 et 1995, la consommation d'essence dans le seul secteur du transport a chuté de plus de 8 p. 100.¹⁰

En Suède, une taxe sur le carbone d'environ 200 \$ la tonne génère 1,6 milliard de dollars par an de nouveaux revenus. Cette taxe s'applique au mazout, au charbon, au pétrole, au gaz naturel, au carburant diesel et au carburant d'aviation et englobe des règles spéciales à l'intention des industries énergivores de l'aviation et de l'expédition. Ces recettes contribuent à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers et à accroître la protection de l'environnement¹¹. En 1993, les taxes sur le carbone représentaient environ 2,5 p. 100 du total des recettes gouvernementales.

Aux Pays-Bas, une taxe réglementaire sur l'énergie appliquée aux entreprises et consommateurs modestes a été mise en œuvre dans le but de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Cette taxe s'applique au gaz naturel, à l'électricité et au mazout domestique. Elle est assortie d'une portion exonérée d'impôt pour l'électricité (800 kWh) et le gaz (800 mètres cubes) afin de restreindre ses répercussions financières sur les groupes à faible revenu. Il existe également une taxe environnementale sur le carburant servant au transport, l'uranium utilisé pour la production d'électricité et le mazout employé dans le secteur industriel. Les recettes tirées de cette taxe réglementaire sont refilées aux ménages par le biais d'une baisse du taux d'imposition, d'une hausse d'une indemnité non imposable et d'une augmentation de la déduction universelle pour les

personnes âgées. Les entreprises bénéficient d'une baisse de 0,19 p. 100 du montant de la contribution de l'employeur à la sécurité sociale et d'une réduction de 3 p. 100 du taux d'imposition des sociétés.¹²

En Italie, dans le cadre d'un plan visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement a commencé à hausser annuellement les taxes d'accise sur l'essence, le carburant diesel, le charbon et l'huile minérale pour les cinq prochaines années. Les recettes serviront à lutter contre le chômage dans le sud de l'Italie et à financer des programmes environnementaux¹³. Plus de la moitié des recettes — 1,13 billion d'euros (plus de 700 millions de dollars) sera consacrée à une baisse des charges sociales. Le reste servira à financer les coûts sociaux assumés par les employeurs qui embauchent des travailleurs dans la région plutôt désavantagée du sud de l'Italie; à compenser les hausses du prix du carburant diesel et du mazout domestique pour les professionnels du transport et les résidents de régions montagneuses éloignées; et à financer des programmes de réduction des émissions. D'ici la fin de la période quinquennale de transition, les taxes augmenteront de 7 p. 100 sur l'essence, de 12 p. 100 sur le carburant diesel, de 42 p. 100 et de 2 p. 100 sur le gaz naturel. Le taux d'imposition sur le mazout domestique grimpera de 52 p. 100 pour les usagers résidentiels et de 61 p. 100 pour le secteur industriel¹⁴.

Le gouvernement allemand a récemment adopté un projet de loi sur la réforme de la fiscalité du point de vue écologique, qui aura pour effet de hausser les taxes sur l'électricité, l'essence, le mazout et le gaz naturel et générera des revenus qui serviront à réduire les taxes de la sécurité sociale. Résultat, il y a eu une augmentation des charges sur l'essence de 4,5 cents le litre, sur le mazout de 3 cents et sur l'électricité de 1,5 cent le kilowatt. Dans le cadre de cette loi sur la réforme fiscale dans une perspective environnementale, l'Allemagne recueillera au cours des quatre prochaines années des taxes sur le gaz et l'électricité¹⁵.

3.2 Diminution des les incitatifs à l'exploration des combustibles fossiles

Il convient de supprimer les incitatifs à la pollution par les combustibles fossiles en retirant les subventions et le traitement fiscal préférentiel accordé à l'exploration, au développement, à la production et à la distribution de ces matières. Le secteur pétrolier et gazier bénéficie à l'heure actuelle du taux d'imposition le plus bas sur l'investissement marginal — 5,5 p. 100 (comparativement à 37 p. 100 pour le secteur du bâtiment et 27,6 p. 100 pour le secteur tertiaire)¹⁶. L'industrie minière, qui englobe le charbon, jouit d'un taux d'imposition marginal de 8,7 p. 100. En outre, les personnes qui investissent dans l'exploration de combustibles fossiles bénéficient d'avantages considérables. Grâce à ces incitatifs, les capitaux d'investissement sont attirés par ces activités préjudiciables à l'environnement qui ne créent qu'une poignée d'emplois par dollar investi. Pour contrer ce favoritisme, il faut retirer ces incitatifs.

Étant donné qu'à l'heure actuelle, le gouvernement perd des recettes en permettant aux actionnaires des sociétés d'exploration de radier les pertes de ce secteur par rapport aux revenus qu'ils peuvent recevoir d'autres secteurs, le résultat net de cette mesure serait un déclin des activités d'exploitation pétrolière et gazière et une augmentation des revenus imposables tirés des gains dans d'autres secteurs. Étant donné que le retrait des

dispositions autorisant les déductions des pertes des détenteurs d'actions accréditatives augmenterait le risque pour les investisseurs, il y aurait un mouvement de capitaux vers les autres secteurs de l'économie canadienne. À l'aide de nouveaux incitatifs bien conçus, ces capitaux peuvent être mobilisés d'une façon qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

4. Programmes de promotion de l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique peut accroître la productivité industrielle et créer des emplois. Les investissements dans l'efficacité énergétique créent davantage d'emplois par dollar investi que tout autre solution de remplacement — quatre fois plus que le recours à la de nouveaux approvisionnements énergétiques¹⁷. Si 25 p. 100 seulement de la totalité des dépenses énergétiques annuelles des Canadiens revenaient dans la poche des consommateurs grâce à des mesures de conservation et d'efficacité énergétiques, le fait de redépenser cet argent créerait 600 000 années-personnes d'emplois¹⁸.

Dans la perspective du gouvernement fédéral, l'injection de deniers publics pour appuyer l'efficacité énergétique est minime par rapport aux sommes qui peuvent être tirées des dépenses privées.

4.1 Programme de rénovation des résidences et des petites entreprises

Un programme de rénovation des résidences et des petites entreprises devrait faire partie d'un programme multifacettes visant à offrir des crédits d'impôt et/ou des incitatifs à l'investissement dans la rénovation de résidences et de petites entreprises en fonction de certains critères d'efficacité. Le programme prévoirait un fonds de roulement pour les petites et moyennes entreprises, y compris les bâtiments commerciaux, qui pourraient investir cet argent dans des rénovations rentables visant une plus grande efficacité énergétique. Le fonds fonctionnerait en partenariat avec d'autres sources de financement afin d'offrir des prêts à faible taux d'intérêt aux entreprises souhaitant concevoir ou mettre en œuvre un programme de rénovations en vue d'acquiescer une meilleure efficacité énergétique. Non content de créer le fonds de roulement pour les entreprises, le gouvernement fédéral devrait abaisser le taux d'intérêt pour les rénovations écoénergétiques dans le secteur résidentiel. Cela permettrait aux services d'utilité publique et aux institutions financières d'offrir des prêts à faible taux d'intérêt à leurs clients résidentiels. Le Toronto Atmosphere Fund et le Better Buildings Partnership ont tous deux réussi à réduire les émissions et à créer des emplois. Nous estimons que le fonds en question devrait débiter avec une somme initiale de 300 millions de dollars.

4.2 Programmes d'installations de chauffage centralisé

Les installations de chauffage centralisé se servent d'une source énergétique centrale et d'un réseau de tuyaux pour chauffer et refroidir un grand nombre d'édifices. Ces systèmes sont beaucoup plus écoénergétiques que les systèmes conventionnels qui ont recours à des unités individuelles pour assurer le chauffage et le refroidissement dans chaque édifice. Ils distribuent aux immeubles l'énergie thermique récupérée sous forme

d'eau chaude et froide et de vapeur. C'est un moyen très efficace d'assurer le chauffage des locaux, la climatisation, l'eau chaude ou l'énergie découlant d'un processus industriel.

On trouve des installations de chauffage centralisé dans six municipalités canadiennes. Environ 60 installations de moindre envergure sont la propriété du ministère de la Défense nationale, qui en assure également la gestion. Soixante autres sont utilisées dans des hôpitaux et des universités. Malgré tout, l'utilisation d'installations de chauffage centralisé est faible au Canada comparativement à d'autres pays au climat analogue. Au Danemark, en Suède et en Finlande, par exemple, le chauffage centralisé répond aux besoins de 30 à 45 p. 100 du marché du chauffage et alimente jusqu'à 80 p. 100 des consommateurs dans les grandes régions urbaines. Les États-Unis comptent approximativement 5 800 installations de chauffage centralisé qui desservent principalement les centres-villes, les universités, les bases militaires, les complexes hospitaliers et d'autres ensembles de bâtiment¹⁹.

Un incitatif à la production d'énergie centralisée devrait être créé en élargissant la portée de la déduction pour amortissement accéléré prévu à l'article 43.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui englobe les initiatives de conservation de l'énergie et les projets d'énergie renouvelable. Cette déduction devrait s'appliquer aux installations de chauffage centralisé afin d'encourager les investissements dans ces systèmes. La DPA43,1 prévoit une dépréciation de 30 p. 100, un solde dégressif qui peut s'appliquer au revenu tiré du secteur énergétique, minier ou de la fabrication. Le budget fédéral devrait allouer des fonds supplémentaires à des projets spéciaux à coûts partagés menés en collaboration avec les autorités provinciales et municipales ou le secteur privé, notamment pour de vastes installations énergétiques centralisées.

5. Initiatives de promotion de l'énergie renouvelable

L'énergie renouvelable à faible incidence sur l'environnement est la forme d'énergie qui connaît la croissance la plus rapide dans le monde. Les principaux partenaires commerciaux du Canada et plusieurs des plus grandes multinationales investissent des centaines de millions de dollars pour tirer parti de ce nouveau marché énergétique mondial en émergence. La démarche actuelle du Canada nous ferait rater cette occasion et nous obligerait à importer des solutions à un prix beaucoup plus élevé à l'avenir.

Grâce à de nouveaux incitatifs et à un changement d'allégeance des sources d'énergie conventionnelles à des sources d'énergie renouvelables, le Canada peut commencer à investir dans une économie du XXI^e siècle viable pour l'environnement.

5.1 Crédits à la production d'énergie renouvelable

Il convient de créer un crédit à la production d'énergie renouvelable qui récompense les fabricants d'électricité renouvelable à faible incidence sur l'environnement proportionnellement à leur production. Cette récompense pourrait être un crédit d'impôt ou, en marge du régime fiscal, une remise, selon l'assujettissement à l'impôt du producteur. Des incitatifs analogues ont été mis en œuvre avec succès dans d'autres pays.

Par exemple, en 1992, les États-Unis ont créé un crédit d'impôt sur dix ans pour la production d'électricité à 1,5 cent le kilowatt/heure afin de promouvoir le développement de l'énergie éolienne. Une telle mesure est simple à administrer et efficace; son coût pourrait être partagé par les gouvernements fédéral et provinciaux. Il reviendrait au gouvernement fédéral d'investir 60 millions de dollars par an dans ce programme.

5.2 Génération d'énergie renouvelable dans le secteur agricole

Un crédit à la consommation pour la génération d'énergie renouvelable dans le secteur agricole aiderait les agriculteurs à participer aux solutions au problème du changement climatique. Les consommateurs d'énergie du secteur agricole pourraient bénéficier d'une remise ou d'un crédit pour la génération d'énergie renouvelable sur le terrain, ce qui coûterait approximativement 11 millions de dollars par an pendant 10 ans. Cette mesure nécessiterait la collaboration des autorités provinciales et devrait s'allier à d'autres incitatifs au recours à des technologies permettant de générer sur place de l'énergie renouvelable, comme le mesurage net effectué dans le cadre d'initiatives provinciales.

5.3 Incitatifs chauffage des locaux et de l'eau au moyen d'énergie renouvelable

Un financement accéléré des technologies de production d'énergie renouvelable pour le chauffage des locaux et de l'eau aiderait les consommateurs canadiens à réduire le fardeau de la capitalisation lorsqu'ils choisissent d'acheter une technologie renouvelable pour chauffer des locaux ou de l'eau. Le gouvernement fédéral garantirait des taux de financement fixes pour l'achat de systèmes particuliers de production d'eau chaude à l'énergie solaire et de thermopompes géothermiques. Il en coûterait au gouvernement 16 millions de dollars année pendant 10 ans.

5.4 Programme d'incitatifs à l'utilisation de biocarburant

Un programme d'incitatifs relatifs aux biocarburants aiderait les secteurs de l'éthanol et des autres biocarburants à acquérir maturité. Bien qu'il soit un chef de file de la production de fibres forestières et agricoles, le Canada n'est même pas parmi les 10 premiers producteurs mondiaux de biocarburants. Pour ajouter au soutien qu'il offre d'ores et déjà au secteur, le gouvernement fédéral devrait engager des fonds pour la recherche, le développement et la commercialisation des technologies de production de biocarburants pour le transport, y compris des garanties de prêt pour la construction d'installations de production de biocarburants qui respectent les critères environnementaux appropriés du cycle de vie. Si le gouvernement fédéral exigeait que la totalité de l'essence utilisée pour le transport renferme 5 p. 100 de biocarburants, cela ne manquerait pas de renforcer le marché du biocarburant. Le Brésil, qui a créé un cadre d'orientation politique favorable aux carburants à base d'alcool, a déplacé la moitié de sa consommation d'essence servant au transport et réduit les émissions de gaz carbonique du pays de 20 p. 100.

Conclusion

Le changement climatique menace la sécurité sociale et le bien-être économique à long terme du Canada et des Canadiens. Toutefois, cette crise offre au Canada l'occasion

d'adopter une stratégie énergétique durable en guise de pierre angulaire de son économie pour le prochain millénaire. Une telle stratégie tirerait parti des technologies déjà disponibles pour améliorer l'efficacité énergétique et progresserait vers un usage durable de l'énergie renouvelable. Un tel changement d'orientation peut accroître la productivité, créer des emplois de haute technologie et promouvoir une économie fondée sur le savoir.

Une stratégie énergétique durable réduit non seulement les multiples menaces que présente le changement climatique, mais elle possède également de nombreux avantages corollaires : une réduction des pluies acides et de la pollution atmosphérique, une amélioration de la santé publique, la conservation de ressources hydriques précieuses et un relèvement de la qualité de vie dans les collectivités canadiennes.

Cette transition est déjà en cours dans bon nombre des économies les plus dynamiques du monde. Si le Canada ne réussit pas à faire cette transition, nous risquons de renoncer à des débouchés pour ces nouvelles technologies sur le marché intérieur et international et nous deviendrons vraisemblablement un marché pour les florissantes industries de haute technologie d'autres régions du monde.

Le leadership du gouvernement du Canada est essentiel pour maintenir nos engagements internationaux et donner l'exemple dans toutes les dimensions de la vie canadienne : simples citoyens, secteur privé et autres instances gouvernementales. Le Canada dans son ensemble a un rôle important à jouer dans la lutte contre la menace que représente le changement climatique.

La David Suzuki Foundation invite instamment le Comité permanent des finances de la Chambre des communes à recommander au gouvernement la liste des mesures suivantes en guise de première étape vers la mise en œuvre d'une stratégie énergétique durable :

1. Leadership du gouvernement fédéral dans le développement de l'énergie durable
 - 1.1 Achats d'énergie verte pour l'administration fédérale
 - 1.2 Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments fédéraux
2. Initiatives fédérales relatives au transport durable
 - 2.1 Fonds d'amélioration du transport communautaire
 - 2.2 Incitatifs à l'efficacité dans le secteur de l'automobile
3. Nouvelles orientations fiscales et incitatifs économiques
 - 3.1 Droits sur les émissions de dioxyde de carbone
 - 3.2 Diminution des incitatifs à l'exploration des combustibles fossiles
4. Programmes de promotion de l'efficacité énergétique
 - 4.1 Programme de rénovation des résidences et des petites entreprises
 - 4.2 Programme d'installations de chauffage centralisé

- 5.** Initiatives de promotion de l'énergie renouvelable
 - 5.1** Crédits à la production d'énergie renouvelable
 - 5.2** Génération d'énergie renouvelable dans le secteur agricole
 - 5.3** Incitatifs au chauffage des locaux et de l'eau au moyen de l'énergie renouvelable
 - 5.4** Programme d'incitatifs à l'utilisation de biocarburant

Notes

- ¹ Marland, G., T.A. Boden, R.J. Andres, A.L. Brenkert, et C. Johnston. 1999. Global, Regional and National Co₂ emissions. In Trends: A Compendium of Data on Global Change. Carbon Dioxide Information Analysis Center, Oak Ridge National Laboratory, Oak Ridge, Tenn., U.S.A.
- ² Petit, J.R., J. Jouzel, D. Raynaud, N.I. Barkov, J.-M. Barnola, I. Basile, M. Benders, J. Cahppellaz, M. Davis, G. Delaygue, M. Delmotte, V.M. Kotlyakov, M. Legrand, V.Y. Lipenkov, C. Lorius, L. Pepin, C. Ritz, E. Satlzman & M. Stievenard, « Climate and Atmospheric History of the Past 420,000 years from the Vostok Ice Core, Antarctica » Nature, vol. 399, 3 juin 1999, p. 433
- ³ GEIEC Deuxième synthèse d'évaluation de l'information scientifique et technique nécessaire à l'interprétation de l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- ⁴ Statistique Canada, Produit intérieur brut au coût des facteurs, industries primaires, 1998
- ⁵ Campbell, Barbara, Larry Dufay et Rob MacIntosh, Comparative Analysis of Employment from Air Emission Reduction Measures, Pembina Institute, 31 janvier 1997
- ⁶ Senes Consulting, Background Report on the Effects of Weather, Climate Variability and Climate Change on Air Issues, Great Lakes Basin – Toronto – Niagara Region, mai 1998, pp. 5-15
- ⁷ Réponse du Canada à la proposition de l'U.S. EPA sur la pollution atmosphérique transfrontière, gouvernement du Canada, 16 mars 1998
- ⁸ L'énergie éolienne et solaire ont vu leur marché s'accroître de 20 et 16 p. 100 respectivement au cours des années 90 et on assiste à un accroissement de la demande nationale et internationale. Ainsi, la popularité croissante de l'énergie éolienne depuis 30 ans a débouché sur des innovations qui ont fait baisser le prix de cette énergie de 38 cents le kilowatt (U.S.), soit entre 3,5 et 5 cents le kilowatt (à l'heure actuelle, le charbon coûte 3,5 cents le kilowatt).
- ⁹ Hahisch, Carola, Taking Stock of Green Tax Reform Initiatives, Environmental Science and Technology, vol. 32, Issue 23, 1^{er} décembre 1998, pp. 540A-544A
- ¹⁰ Deuxième communication nationale de la Norvège au sujet de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, avril 1997
- ¹¹ Olivecrona, Christina, The Carbon Dioxide Taxes in Scandinavia, Green Budget Reform, R. Gale, S. Barg et A. Gilles, éditeurs; IISD, 1995, pp. 173-184.
- ¹² Baron, Richard, Policies and Measures for Common Action, Agence internationale de l'énergie, juillet 1996, p. 30.
- ¹³ Schegelmilch, Kai, Energy Taxation in the EU and some Member States, Wuppertal Institute, 11 novembre, 1998, p. 14
- ¹⁴ Tax News Update, Center for A Sustainable Economy, vol. 9, n° 2, 29 janvier 1999
- ¹⁵ *ibid.*, vol. 11, n° 2, 12 juillet 1999
- ¹⁶ Rapport du comité technique de la fiscalité des entreprises, ministère des Finances, Ottawa, Ontario, décembre 1997, tableau 3.10
- ¹⁷ Campbell *et al.*, *op.cit.*
- ¹⁸ À l'heure actuelle, les Canadiens dépensent environ 75 milliards de dollars par an en énergie pour chauffer maisons et bureaux et faire fonctionner leurs automobiles, leurs usines et leurs appareils électriques. Cela représente 10 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) du Canada. Si le quart de ces dépenses (18,75 millions de dollars) revenait dans la poche des Canadiens grâce à des mesures d'efficacité et de conservation énergétiques, cet argent, dépensé à nouveau créerait 660 000 années-personnes. Ce calcul est fondé sur un multiplicateur de création d'emplois de 35 années-personnes pour chaque million de dollars investi dans l'efficacité énergétique (voir note 5). Les améliorations survenues au Canada entre 1990 et 1996 sur le plan de l'efficacité énergétique ont engendré une réduction de 4 milliards de dollars par an des coûts d'énergie pour les consommateurs canadiens.
- ¹⁹ Hornung, Robert, *et al.*, Canadian Solutions, David Suzuki Foundation, Pembina Institute, octobre 1998, p. 70